



Press Information . Communiqué de presse . Comunicado de prensa

Protéger les infirmières et les autres agents de santé figure en tête de l'ordre du jour du CII après la session du Conseil exécutif de l'OMS

Genève, Suisse, 27 janvier 2021 – Alors que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) clôt la 148^{ème} session de son Conseil exécutif à Genève, le Conseil International des Infirmières (CII) réitère ses appels pour que les infirmières aient rapidement accès au vaccin contre la COVID-19.

Howard Catton, le Directeur général du CII, a [déclaré](#) qu'accorder la priorité de vaccination aux infirmières et aux autres agents de santé au niveau mondial les protégera et leur permettra de continuer de soigner les malades : ne pas le faire donnerait un avantage au virus.

Il a également appelé les gouvernements à veiller à ce que le vaccin soit distribué de façon équitable et ainsi éviter l'exacerbation des inégalités déjà flagrantes en matière de santé entre les pays riches et les pays pauvres.

S'exprimant après la réunion, M. Catton a déclaré :

« Je partage l'avis du Directeur général de l'OMS, le Dr Tedros, quand je dis que le monde est au bord d'un désastre moral à cause de l'inégalité d'accès au vaccin contre la COVID-19. L'année dernière, nous avons appelé à ce que les infirmières et les agents de santé soient prioritaires pour les vaccins une fois qu'ils seront disponibles. Or, nos associations nous font savoir que les progrès sont lents et inégaux. »

« C'est la raison pour laquelle nous réitérons notre appel à ce que les infirmières soient un groupe prioritaire. Soyons clairs : nous voulons croire que les infirmières et les agents de santé des pays à revenu faible ou intermédiaire seront vaccinés avant les jeunes des pays à revenu élevé qui ne souffrent pas de maladies sous-jacentes. Parce que nous savons l'énorme pression à laquelle les infirmières sont soumises, que les taux d'infection sont élevés et que plus de 2 200 d'entre elles sont mortes du virus. »

« Notre récent [rapport](#) a mis en évidence le traumatisme de masse des infirmières partout dans le monde. Et nous savons que 89 % des pénuries d'infirmières se trouvent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, qui ne peuvent pas se permettre de perdre davantage leur très précieux personnel infirmier. Sachant que 90 % des infirmières dans le monde sont des femmes, l'accès aux vaccins est également une question d'égalité des sexes. »

« Les infirmières et le principe d'égalité doivent être au cœur de la restauration de nos systèmes de santé, comme l'a demandé le Conseil d'administration de l'OMS. Autrement, le virus nous happera et exploitera ces inégalités. Personne n'est en sécurité tant que nous ne le sommes pas tous. »

Plus tôt, le CII est intervenu lors de la session du Conseil exécutif de l'OMS sur la riposte à la COVID-19, la préparation et l'action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le programme pour la vaccination à l'horizon 2030 et l'action mondiale pour la sécurité des patients.

Lors de son intervention concernant la [riposte à la COVID-19](#), le CII a souligné dans son dernier rapport la détresse psychologique, les mauvais traitements et les traumatismes de masse que subissent les infirmières du fait de la pandémie de COVID-19, et a réitéré son appel à la mise en place de mécanismes de notification adéquats pour garantir la disponibilité des données pour le suivi du personnel de santé. Le CII encourage les États Membres à créer des fonds de santé, de formation et de reconversion (ou fonds « HERO »), pour aider celles et ceux qui ont perdu leur

emploi dans certains secteurs à se reconvertir et rejoindre les personnels de la santé, ainsi qu'à accorder la priorité à l'éducation sanitaire dans les plans de redressement.

L'intervention du CII sur la [préparation et l'action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID-19](#) a révélé l'inquiétude du CII quant aux conséquences à long terme de la pandémie. Le CII a exhorté les gouvernements à placer la santé mentale au cœur des plans nationaux de riposte à la pandémie de COVID-19 et de redressement, les appelant également à augmenter de toute urgence les investissements dans des services durables de soutien et de santé mentale à assise communautaire.

Le CII a salué le [programme pour la vaccination à l'horizon 2030](#), déclarant que la forte implication du personnel infirmier et de son encadrement appuiera efficacement la planification, la conception, la mise en œuvre et l'exécution des programmes de vaccination à tous les niveaux. Le CII a souligné qu'il faudra accorder la priorité à des mesures qui garantissent la disponibilité de personnel infirmier qualifié et motivé, ainsi que sa répartition adéquate, pour réaliser les priorités stratégiques du programme et créer des systèmes de santé résistants, capables de répondre plus efficacement aux flambées de maladies et aux situations d'urgence. Le CII a vivement recommandé d'intégrer une infirmière au Conseil de partenariat aux échelons national et régional et d'appuyer la coordination du soutien technique.

Le CII, lors de son intervention sur l'[action mondiale pour la sécurité des patients](#), a salué le plan d'action mondial pour la sécurité des patients et noté que la désignation de la Journée mondiale de la sécurité des patients a été une étape importante pour attirer l'attention du monde entier sur l'importance de la sécurité des patients et qu'il était fondamental pour le CII de mettre en évidence le rôle joué par les infirmières en matière de sécurité des patients. Le rapport du CII du mois de septembre, intitulé *Protéger les infirmières contre la COVID-19 : une priorité absolue*, a révélé l'ampleur des dangers auxquels les infirmières sont confrontées au travail, notamment la violence et les mauvais traitements, les dotations en personnels dangereusement insuffisantes, le stress lié au travail et les pénuries graves d'équipements de protection individuelle (EPI). Le CII a appelé à sauver des vies et à créer des systèmes de santé d'un grande fiabilité, en plaçant la sécurité des agents de santé et des patients au centre de la conception et de la prestation des services de santé.

Le Conseil exécutif de l'OMS, qui se réunit chaque année en janvier, décide de l'ordre du jour et adopte les résolutions qui seront soumises à l'organe directeur de l'OMS, l'Assemblée mondiale de la Santé, qui tient habituellement sa session annuelle en mai.

Le CII entretient des relations officielles avec l'OMS depuis sa création en 1948. Cela signifie que c'est l'une des rares organisations à pouvoir intervenir lors des réunions de l'OMS.

* * *

Note aux rédacteurs

Le **Conseil International des Infirmières** (CII) est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières, représentant les millions d'infirmières et d'infirmiers dans le monde. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII œuvre pour des soins de qualité pour tous et pour des politiques de santé solides, partout dans le monde.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Gyorgy Madarasz, attaché de presse,
madarasz@icn.ch
Tél. +41 22 908 01 16

www.icn.ch